Docusign Envelope ID: 725AD716-6AEF-4B08-A999-F72A433EEDAC

ABBY

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 11 rue Capron, 75018 Paris
RCS Paris 100 716 117

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS COLLECTIVES

DES ASSOCIÉS EN DATE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 13 avril,

Les associés de la société ABBY, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 11 rue Capron, 75018 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 100 716 117 (ci-après la « Société »),

À savoir :

- La société BIZETTE, société à responsabilité limitée au capital de 82.352 euros, dont le siège social est sis 15 rue Georges Camenen, 56470 Saint-Philibert, immatriculée au RCS de Lorient sous le numéro 978 305 241, représentée par ses co-gérants Monsieur Geoffroy VALETTE et Monsieur Jacques BIZOT, propriétaire de 950 actions ;

- La société ARENZANO INVEST, société par actions simplifiée au capital de 35.797.719 euros, dont le siège social est sis 5-7 rue de Milan, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 844 030 403, représentée par son Président Monsieur Thierry BIZOT, propriétaire de 45 actions ;

- Monsieur Richard VALETTE, demeurant 15 rue Georges Camenen, 56470 Saint-Philibert, propriétaire de 5 actions ;

Soit ensemble 1.000 actions représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société,

Ont pris, aux termes d'un acte unanime signé de tous les associés conformément à l'article 22.4 des statuts, les décisions collectives ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Révocation de Monsieur Jacques BIZOT de ses fonctions de Président ;
- Nomination de la société BIZETTE en qualité de nouveau Président ;
- Refonte des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Docusign Envelope ID: 725AD716-6AEF-4B08-A999-F72A433EEDAC

EXPOSÉ PRÉALABLE

Il a été préalablement rappelé que :

- les associés statuent en application des articles 21.1 et 22.1.5 des statuts, les décisions proposées relevant des décisions collectives ordinaires adoptées à la majorité simple ;

- conformément à l'article 22.4 des statuts, les décisions collectives peuvent être adoptées par acte signé de tous les associés, sans réunion d'assemblée ni consultation écrite ;

- tous les associés ont reçu communication préalable des documents et informations nécessaires pour se prononcer en connaissance de cause sur les questions soumises à leur vote, en ce compris le projet de statuts refondus.

PREMIÈRE DÉCISION — Transfert du siège social

Les associés, statuant à la majorité simple des voix, décident de transférer le siège social de la Société du 11 rue Capron, 75018 Paris, au 36 rue Condorcet, 75009 Paris, avec effet à compter de ce jour.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

> ***« Article 4. – Siège social***
>
> *Le siège social est fixé : 36 rue Condorcet, 75009 Paris.*
>
> *Le déplacement du siège social peut intervenir sur décision du Président, lequel est habilité à modifier les Statuts en conséquence. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION — Révocation du Président

Les associés, statuant à la majorité simple des voix, décident de révoquer Monsieur Jacques BIZOT de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, sans indemnité.

Les associés constatent que Monsieur Jacques BIZOT, présent aux présentes, prend acte de cette décision et confirme n'avoir aucune réclamation à formuler à l'encontre de la Société du fait de la cessation de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 725AD716-6AEF-4B08-A999-F72A433EEDAC

TROISIÈME DÉCISION — Nomination d'un nouveau Président

Les associés, statuant à la majorité simple des voix, décident de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

La société BIZETTE, société à responsabilité limitée au capital de 82.352 euros, dont le siège social est sis 15 rue Georges Camenen, 56470 Saint-Philibert, immatriculée au RCS de Lorient sous le numéro 978 305 241, représentée par ses co-gérants Monsieur Geoffroy VALETTE et Monsieur Jacques BIZOT.

La société BIZETTE, ès qualités, représentée par ses co-gérants, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Les fonctions de Président seront exercées à titre gratuit, sauf décision ultérieure contraire de la collectivité des associés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION — Refonte des statuts

Les associés, statuant à la majorité simple des voix, décident d'adopter les statuts refondus de la Société, intégrant les modifications résultant des décisions qui précèdent et supprimant les clauses devenues sans objet relatives à la constitution de la Société, à la désignation du premier Président et aux actes accomplis pour le compte de la Société en formation, ainsi que leurs annexes.

Les statuts refondus, tels qu'adoptés, sont annexés au présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DÉCISION — Pouvoirs

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés.

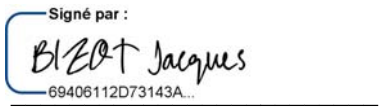
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

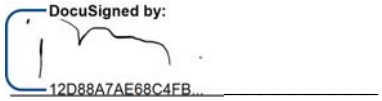
Fait à Paris, le 13 avril 2026

En autant d'exemplaires que nécessaire pour les formalités légales.

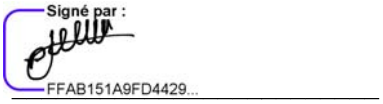
Docusign Envelope ID: 725AD716-6AEF-4B08-A999-F72A433EEDAC



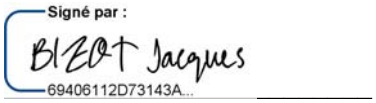
BIZETTE
Représentée par M. Jacques BIZOT



ARENZANO INVEST
Représentée par M. Thierry BIZOT



M. Richard VALETTE



M. Jacques BIZOT
(aux fins de prise d'acte de la révocation de ses fonctions de Président)



BIZETTE
Représentée par M. Jacques BIZOT
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »